



PREMIER MINISTRE

La Déléguée interministérielle
au développement durable

Paris, le 21 DEC. 2009

En application de la circulaire du 13 juillet 2006 et de l'Appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux et conformément au dispositif d'évaluation prévu par celui-ci, la déléguée interministérielle au développement durable reconnaît « Agenda 21 local » au titre de la Stratégie nationale de développement durable, les projets proposés par les territoires suivants au titre de la quatrième session de reconnaissance :

Commune de Colomiers	Syndicat Mixte d'Aménagement et de conservation de la Vallée du Galeizon
Commune de Cruseilles	Communauté de communes du Pays des Herbiers
Commune de la Désirade	Communauté de communes du Réalmontais
Commune de Oingt	Communauté de communes des Trois-Vallées
Commune de Sainte-Alvère	Communauté d'agglomération Castelroussine
Commune de Saint Geniès Bellevue	Communauté d'agglomération Seine Eure
Commune de Vailhauquès	Communauté d'agglomération de Vitré
Commune de Vallorcine	Communauté urbaine du Creusot - Montceau - les - Mines
Commune de La Vraie Croix	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
Ville d'Ambarès et Lagrave	Parc Naturel Régional des Pyrénées- Catalanes
Ville d'Annemasse	Département du Bas-Rhin
Ville d'Artigues-Près-Bordeaux	Département de la Corrèze
Ville de Bordeaux	Département de l'Hérault
Ville de Buxerolles	Département de Saône-et-Loire
Ville de Cannes	Région Limousin
Ville d'Orléans	Région des Pays de la Loire
Ville de Talence	
Ville de Vertou	

La Déléguée interministérielle
au Développement durable



Michèle PAPPALARDO